

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO

COMMUNE D'AKONO

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MEFOU-AND-AKONO DIVISIONAL

AKONO COUNCIL

SECRETARY GENERAL

TECHNICAL SERVICE

## DÉCISION N°01/D/J12.02/CAK/SG/ST/25 du 08 Mai 2025

Portant attribution du Marché objet du Dossier de Consultation des Entreprises N°001/DCE/CAK/CIPM/2025 du 17 Avril 2025 suivant l'autorisation de gré à gré N°02407-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/Tr du 10 Avril 2025 pour l'électrification urbaine de la ville d'Akono en lampadaires solaires dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre.

## FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINHDU, EXERCICE 2025

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO, AUTORITÉ CONTRACTANTE

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20/06/2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
- Vu L'arrêté N°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions Départementales de passation des Marchés Publics ;
- Vu La Décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 Février 2018 constatant la composition des commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents de commissions Internes de passation des Marchés Publics placées auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la décision N°15/DM/J12.02/SG/CAK/24 du 12 Avril 2024 constatant la composition des membres de la commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Akono ;
- Vu l' Arrêté 000119/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du centre ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises N°001/DCE/CAK/CIPM/2025 du 17 Avril 2025 suivant l'autorisation de gré à gré N°02407-25/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/Tr du 10 Avril 2025 pour l'électrification urbaine de la ville d'Akono en lampadaires solaires dans la Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre.

Vu les offres du soumissionnaire ;

Considérant le procès-verbal N°0000465/PV/CIPM-CAK/2023 du 08/05/2025 de la séance d'examen du rapport du Comité Technique Ad Hoc chargé de l'évaluation des offres Administrative, Technique et Financière de l'Entreprises **AFRIQUE BUSINESS ET INGENIERIE SARL, SAMHA SARL & SOCIÉTÉ DES TRAVAUX PUBLICS HYDRAULIQUES ET BATIMENTS SARL (STPHB SARL)** reçues à l'issue de l'Avis de Consultation Restreinte susvisée;

Considérant les nécessités de service.

## DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : l'Entreprise **SOCIÉTÉ DES TRAVAUX PUBLICS HYDRAULIQUES ET BATIMENTS SARL (STPHB SARL)**, Tél: +237 655 674 700 est déclarée adjudicataire du Marché relatif aux travaux d'électrification urbaine de la ville d'Akono en lampadaires solaires, Commune d'Akono, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre, objet du Dossier de Consultation des Entreprises susmentionné, aux conditions ci-après :

- Montant du Marché: **Cent-deux millions cinq cent mille (102 500 000) Francs CFA toutes taxes comprises** ;
- Délai : **Trois (03) mois.**

**ARTICLE 2** : La présente Décision sera publiée, et communiquée partout où besoin sera. /-

**Ampliations:**

- CCR/ARMP-CE ;
- DDMAP/MAK ;
- PDT/CIPM-CAK (pour info) ;
- ARCHIVES.

AKONO, le 03/05/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AKONO,  
-AUTORITÉ CONTRACTANTE-



Sa Majesté  
Ondoa Ngafas, Affamé  
Officier de l'Ordre National de la Valeur